

# Réunion d'information pour les lauréats de concours

10 avril 2026



# Cadre de la réunion

En tant qu'autorité organisatrice de concours de sergent nous organisons une réunion d'information et d'échanges sur la recherche d'emploi à l'intention des lauréats inscrits sur liste d'aptitude. Au cours de cette réunion, vous serez informés des conditions de votre réinscription sur la liste d'aptitude ainsi que d'informations nécessaires pour vous aider dans votre recherche d'emploi.

Pour favoriser les échanges et optimiser la compréhension lors de cette réunion je vous remercie de bien vouloir fermer vos micros, d'ouvrir vos caméras



et de poser vos questions en levant la main :



# Sommaire

La liste d'aptitude - informations générales

**La gestion des listes d'aptitude**

**La recherche d'emploi**

**La carrière**

# 1. La liste d'aptitude

Inscription par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude après réussite au concours



La liste a une valeur nationale mais ne vaut pas recrutement !

En effet, chaque collectivité locale s'administre librement.

Les employeurs territoriaux sont libres de leur choix en matière de recrutement (différence avec la fonction publique d'État qui vous « affecte » sur un poste après la réussite au concours).

Vous êtes donc **acteur** de votre propre recherche d'emploi.

# La liste d'aptitude

La liste d'aptitude est gérée par le SDIS 34 organisateur du concours quel que soit l'endroit où vous recherchez un emploi.

Le lauréat inscrit sur liste d'aptitude doit informer par écrit l'autorité organisatrice du concours en cas de recrutement. Nous vous recommandons de la faire par accusé réception.

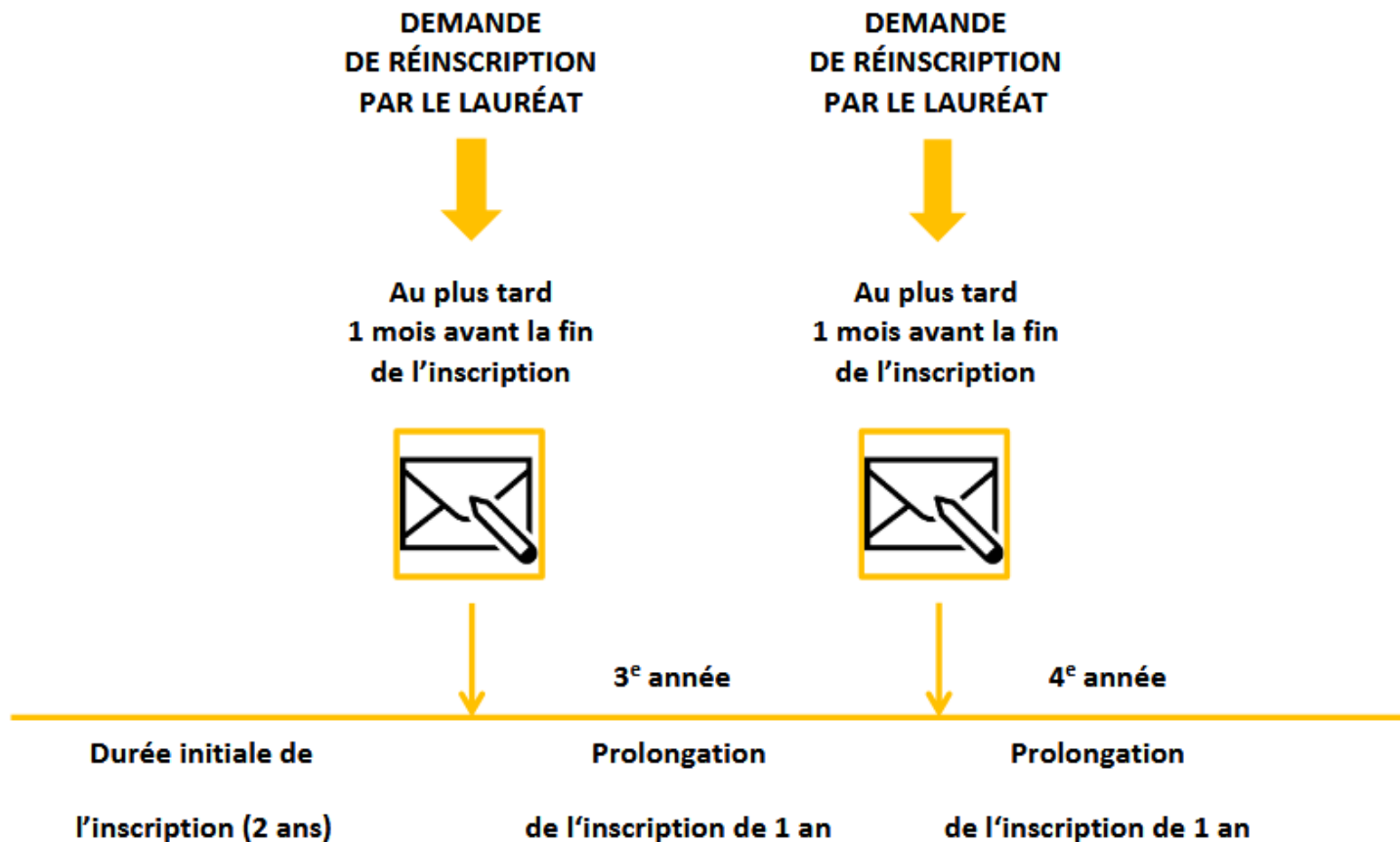
Toute personne, inscrite sur une liste d'aptitude, est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire ou, en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire.

Depuis la Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires :

- l'inscription sur la liste d'aptitude est valable 2 ans renouvelable 2 fois une année maximum (= 4 ans au total).

C'est au lauréat d'effectuer, par écrit auprès du SDIS organisateur, sa demande de réinscription 1 mois au plus tard avant l'échéance des 2 premières années et de la 3ème année

# La liste d'aptitude



# La liste d'aptitude : cas de suspension

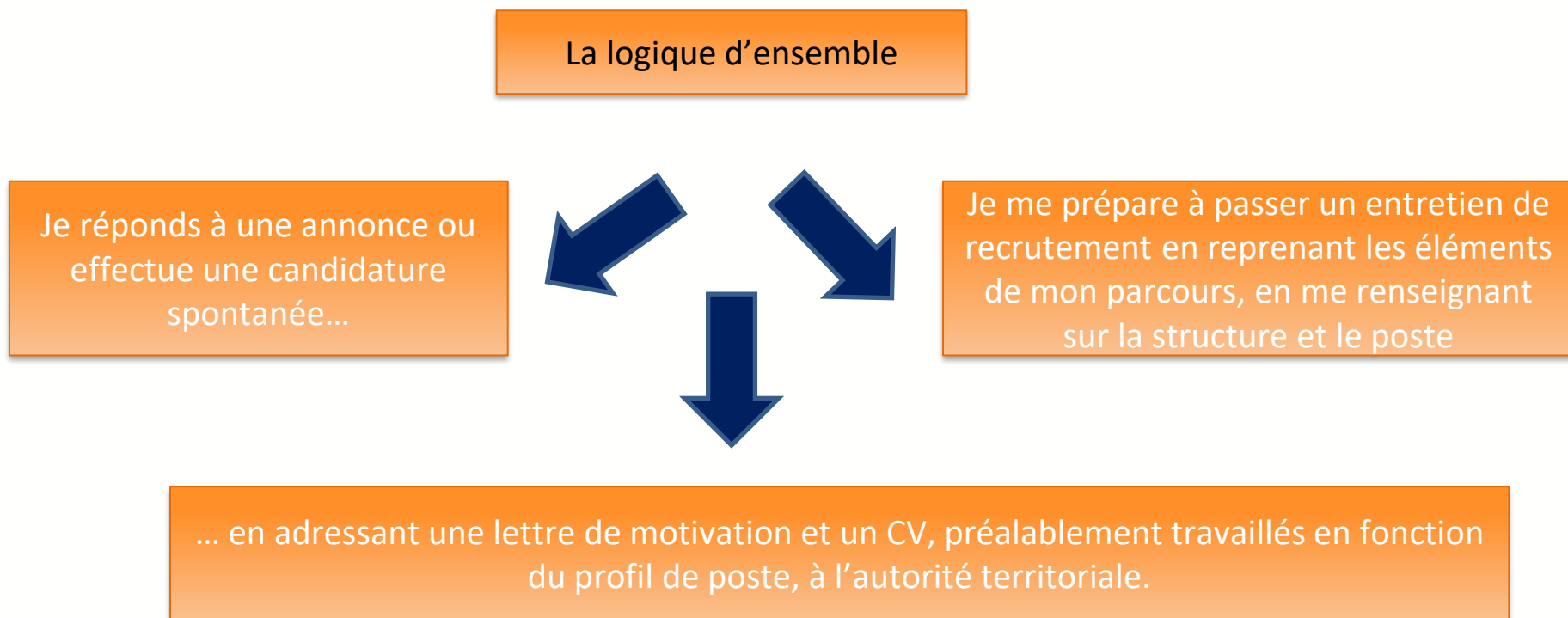
- pendant la durée du congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie, ainsi que du congé de longue durée et de celle de l'accomplissement des obligations du service national
- pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat
- lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.
- pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement

Vous devez en informer le SDIS 34 et transmettre les justificatifs au cours de la quatrième année d'inscription sur la liste d'aptitude.

**A la fin de cette période des 4 ans, si vous n'avez pas été recruté(e) vous perdez le bénéfice de votre concours.**

## 2. La recherche d'emploi et le recrutement

Dans la fonction publique territoriale, vous êtes acteur de votre recherche de poste et la démarche est similaire à une démarche dans le secteur privé.



# Les sites d'emploi

Quels sont futurs employeurs : les 101 SDIS du territoire.

Où s'informer des emplois vacants dans la Fonction Publique Territoriale ?

La plupart des SDIS diffusent leurs offres sur leur site internet, ainsi que :

Sur des sites d'emploi dédiés :

[www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr) ;

<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/> ;

[www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr) etc.



Sur des sites spécialisés payants : La Lettre du Cadre Territorial ([www.territorial.fr](http://www.territorial.fr)), La Gazette des communes ([www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com)), Emploi public ([www.emploipublic.com](http://www.emploipublic.com)), emploi collectivités ([www.emploi-collectivites.fr](http://www.emploi-collectivites.fr)), etc.



Les réseaux sociaux



# Les outils de la recherche d'emploi

## La lettre de motivation

Elle doit :

- aider à la lecture de votre CV en soulignant les points forts de votre expérience.
- donner envie de lire votre CV et permettre de comprendre votre recherche
- aborder les besoins de la collectivité, les nécessités du poste, les critères demandés dans l'annonce,
- se décliner en 3 temps :
  - la collectivité et le poste proposé
  - le candidat et ses qualités (motivations)
  - l'adéquation entre le poste et le profil

# Les outils de la recherche d'emploi

## Le curriculum vitae

Le CV est une représentation synthétique de votre parcours. Sa lecture précède fréquemment celle de la lettre de motivation d'où l'importance de le travailler.

Il doit être précis, court et éveiller l'intérêt !  
Mettre en valeur vos compétences pour le poste

### SUR LA FORME

Une mise en page aérée et équilibrée

(cohérence de la forme)

Une seule page

(travail de synthèse)

Envoi en PDF

(garder la mise en forme)

### SUR LE FOND

Cibler sa recherche

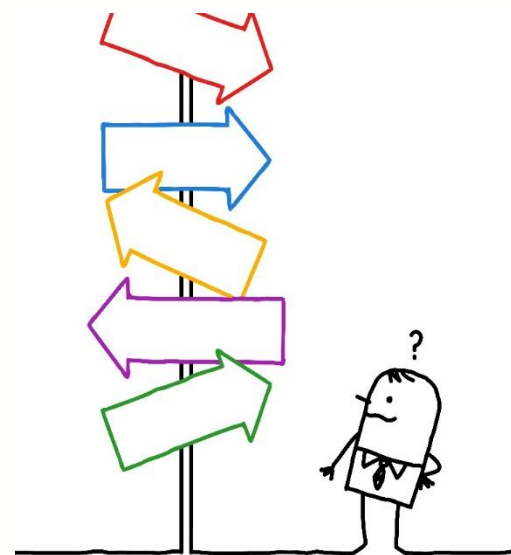
Mettre en valeur ce qui est en lien avec le poste

Optimiser le contenu par rapport à celui de la lettre

# 3. Éléments sur la carrière

Différentes étapes marquent le déroulement de carrière d'un fonctionnaire, il s'agit de :

- la nomination,
- l'avancement d'échelon,
- l'avancement de grade,
- la promotion interne,
- la mobilité



# 3. Éléments sur la carrière

## Nomination stagiaire

Une visite médicale d'embauche sera effectuée par de la sous-direction santé: aptitude aux métiers SPP.

Le stage est une période probatoire qui équivaut à une période d'essai → démontrer votre aptitude à exercer vos fonctions

Une fois nommé en qualité de stagiaire pour une durée de 12 mois, l'agent devra réaliser une formation d'adaptation à l'emploi de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe par l'école départementale des sapeurs-pompiers qui siège dans chaque département.

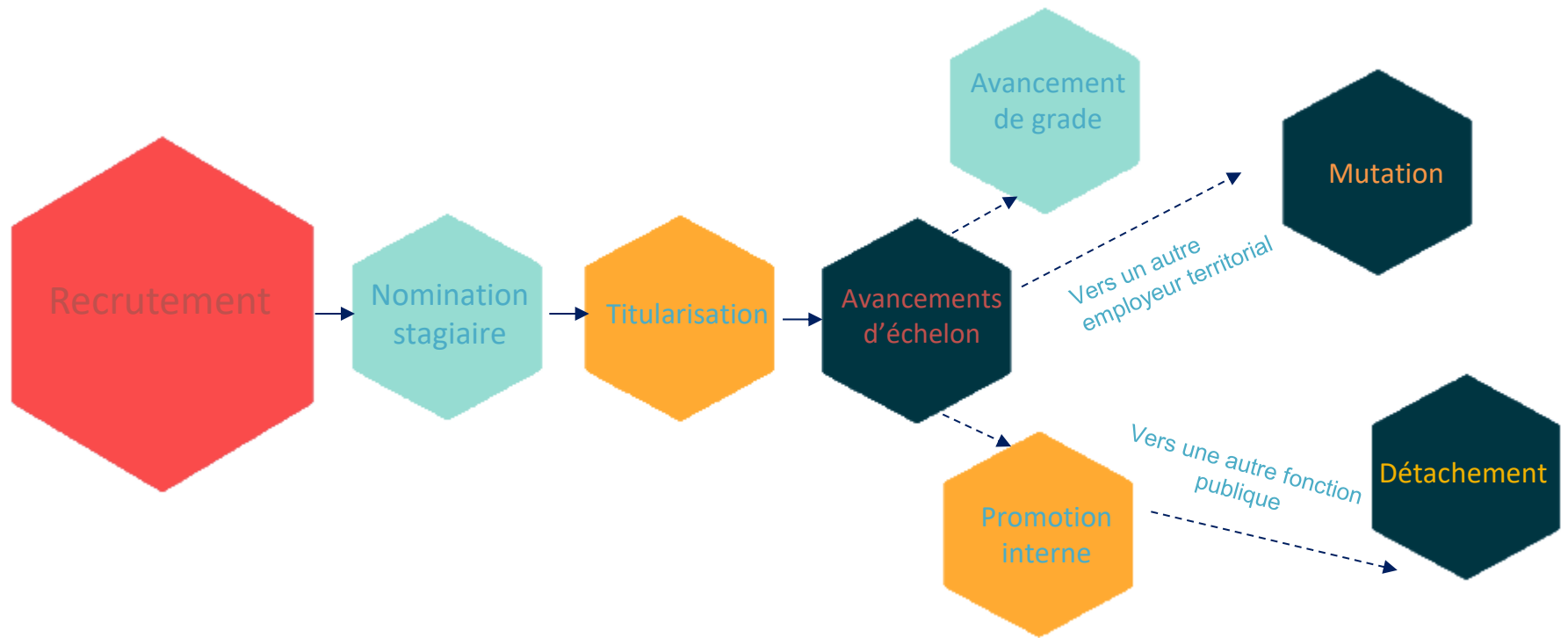
Le stage peut être prolongé ou interrompu en cas d'insuffisance professionnelle après avis de la CAP compétente.

## Titularisation

Elle intervient sous réserve que le sergent stagiaire ait satisfait à l'ensemble des épreuves de contrôle des connaissances subies durant la formation d'adaptation à l'emploi.

Elle confère définitivement la qualité de fonctionnaire.

# 3. Éléments sur la carrière



# ÉQUIPE DES RESSOURCES

Lieutenant-Colonel Eric CASTILLON  
Chef du Groupement des Ressources Humaines  
[eric.castillon@sdis34.fr](mailto:eric.castillon@sdis34.fr)

Mme. Stéphanie AIGOUY  
Groupement Compétences Pôle de Préparation aux Situations d'Urgences  
Cheffe de service Parcours et carrières  
[stephanie.aigouy@sdis34.fr](mailto:stephanie.aigouy@sdis34.fr)

**SDIS 34 - 150 Rue Supernova Parc de Bel Air - 34 570 VAILHAUQUES**

**MERCI**  
**DE VOTRE**  
**ATTENTION**

**Hérault**  
**SAPEURS-POMPIERS**



[WWW.SDIS34.FR](http://WWW.SDIS34.FR)

